



Délégation générale
à la numérisation des patrimoines culturels
Ministère de la Communauté française de Belgique
Secrétariat général

Le plan Pep's

Le Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines de la Communauté française est le **plan de numérisation** des collections culturelles et patrimoniales conservées dans les musées, les centres d'archives, les bibliothèques, les institutions audiovisuelles, ...

Il a pour double objectif :

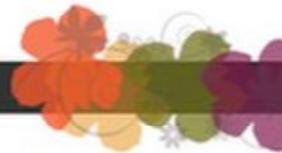
1. **La préservation** des patrimoines culturels en veillant à la sauvegarde et à la pérennité des collections
2. **La valorisation** des patrimoines culturels en assurant un accès interopérable pour les services et institutions de la Communauté française, le grand public, les réseaux d'enseignement et les chercheurs.

Le plan Pep's s'appuie pour ce faire sur les outils des technologies de l'information et de la communication.

Le plan Pep's s'intègre dans une dimension européenne et mondiale.

La valeur ajoutée du plan Pep's réside aussi dans le fait de donner du sens aux patrimoines numérisés, ceux-ci étant accompagnés des sources nécessaires à leur compréhension. Le « label qualité » du plan repose sur l'attention toute particulière portée à la protection des droits d'auteurs et des droits voisins.

La Délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels est en charge de la mise en œuvre du plan Pep's.



Les priorités

Le comité de pilotage du plan Pep's a pour tâche de définir les priorités de numérisation des patrimoines culturels.

En 2009, il a décidé d'adopter une approche proactive en matière de numérisation des patrimoines culturels, dans l'optique de pouvoir présenter des ensembles cohérents et « éditorialisés ».

Le fil rouge choisi est l'industrialisation, ses techniques, ses acteurs (entreprises, travailleurs,...) et les effets sur l'environnement économique et social mais aussi urbain, architectural, pictural,... Cette thématique apparaît dans la grande majorité des collections (Beaux-arts, techniques, archives, etc.).

Dans cet objectif, la Délégation suscite des campagnes de numérisation auprès de centres d'archives, de musées, d'institutions audiovisuelles sur base des inventaires en cours de réalisation.

Composition du comité de pilotage

- Didier Devriese, ULB
- Jean-Patrick Duchesne , ULg
- Max Godefroid, cabinet de la Ministre
- Patrick Lefevre, KBR
- Evelyne Lentzen, Pep's
- Michel Merten, Memnon
- Charles-Henri Nyns, UCL
- Alain Lechien, UMH
- Annick Vilain, Pep's
- Frédéric Young, SCAM-SACD

Les moyens

Le budget

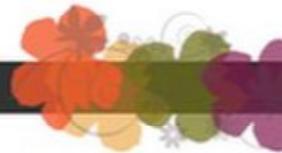
Les montants suivants sont inscrits au budget de la Communauté française en 2011 :

- 156.000 euros sous une allocation de base permettant de passer des marchés publics (DO 20 12.20.15)
- 223.000 euros sous une allocation de « subventions » (DO 20 33.01.15)

L'équipe

Composée de cinq personnes :

- Evelyne Lentzen, déléguée générale
- Annick Vilain
- Hoëlle Dolet
- Stéphanie Lannoy
- un (e) secrétaire en cours de recrutement



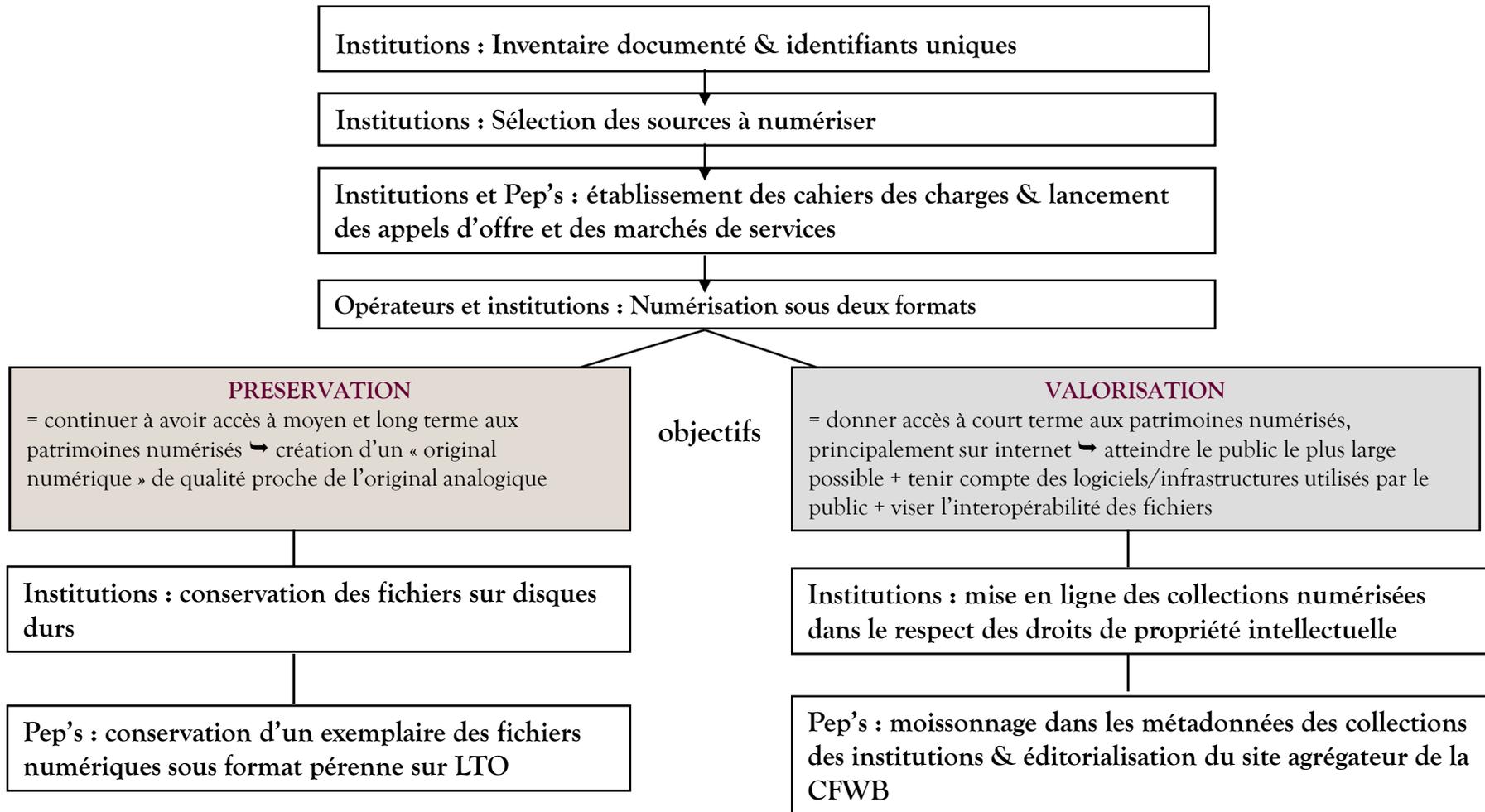
Les normes et lignes directrices

La Délégation soutient les institutions dans les différentes étapes du processus de numérisation de leurs collections :

- ✎ recommandations de formats de fichiers et de supports;
- ✎ mise à disposition d'un guide des métadonnées indispensables à la mise en œuvre de l'interopérabilité entre les collections et les institutions;
- ✎ établissement des modèles de cahiers des charges et description des normes techniques pour les appels d'offre auprès d'opérateurs de numérisation;
- ✎ liste d'opérateurs de numérisation potentiels selon les supports;
- ✎ veille juridique, ...

La Délégation participe à des différentes réunions « sectorielles » : asbl Titan, Force opérationnelle du livre numérique, portail des bibliothèques publiques, Mons 2015, Fédération des télévisions locales, Conseil des Centres d'archives privées.

Le schéma ci-dessous synthétise les opérations inhérentes aux projets de numérisation.



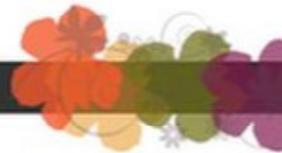
La préservation des patrimoines numérisés

Objectifs : continuer à avoir accès à moyen et long terme aux patrimoines numérisés. Pour ce faire, la création d'un « original numérique » de qualité proche de l'original analogique est nécessaire.

Dans les cahiers des charges relatifs aux campagnes de numérisation, que celles-ci soient engagées par les institutions elles-mêmes (subvention du Pep's) ou par la Délégation générale (marchés de services), les formats de numérisation et de stockage pérennes sont demandés.

De plus, la Délégation demande à recevoir une copie des fichiers numériques sous formats pérennes afin d'en assurer un stockage de sécurité. Cette copie doit être accompagnée des métadonnées relatives aux ressources des collections numérisées et d'un tableur reprenant les identifiants uniques et un élément (titre ou autre) permettant une recherche humaine en cas de nécessité de retourner vers cet « original numérique ». Cette copie a pour seule vocation de servir de sauvegarde en cas de perte des données par les institutions.

Ces données sont ensuite recopiées sur le LTO de la Cinémathèque de la Communauté française.



La valorisation des patrimoines numérisés

Objectifs : donner accès à court terme aux patrimoines numérisés, principalement sur internet. Cet objectif nécessite de tenir compte des logiciels et infrastructures utilisés par le public aujourd'hui et de viser l'interopérabilité des fichiers.

La valorisation des patrimoines numérisés prend différentes formes.

- La mise en ligne par les institutions sur leur site internet et l'accès sur des bornes dans l'institution
- Le site www.numeriques.be

Le site de la Délégation générale s'est enrichi de deux nouvelles rubriques en 2010 : des actualités et une bibliothèque de références.

La veille documentaire, technique et juridique est permanente.

Pour faciliter l'accès à l'information, une lettre d'information a été lancée fin 2010.

Début 2011, de nouvelles rubriques relatives aux campagnes de numérisation et au portail agrégateur de la Communauté française ont été ajoutées.

Les expositions

En attendant le portail agrégateur, des expositions mettent en scène les collections numérisées par le Plan Pep's d'institutions culturelles de la Communauté française (Archives et musée de la littérature, Musée royal de Mariemont, Musée de la Photographie, Bibliothèque de la Cambre (ENSAV), Ecomusée du Bois-du-Luc, Service des Arts plastiques, RTBF, Sonuma, IHOES, Rideau de Bruxelles, Cinémathèque de la Communauté française ...)

Par rapport aux expositions précédemment présentées dans l'Atrium du Ministère de la Communauté française en 2008 et au BAM à Mons en 2009, en 2010, au siège du gouvernement, une description du travail de numérisation a accompagné les tirages grands format et haute définition, les bornes interactives de consultation et un mur d'images dans une approche dynamique et pédagogique.

L'exposition a présenté, au travers de projections HD et d'impressions, quelque 175.000 représentations numériques issues de campagnes de numérisation menées pour le compte des musées, fonds d'archives, institutions audiovisuelles et collectionneurs.



Une borne à la Foire du Livre en 2010

Au stand de la Communauté française, une borne permettait au public d'accéder aux patrimoines numérisés. Des informations sur le plan de numérisation étaient également disponibles.

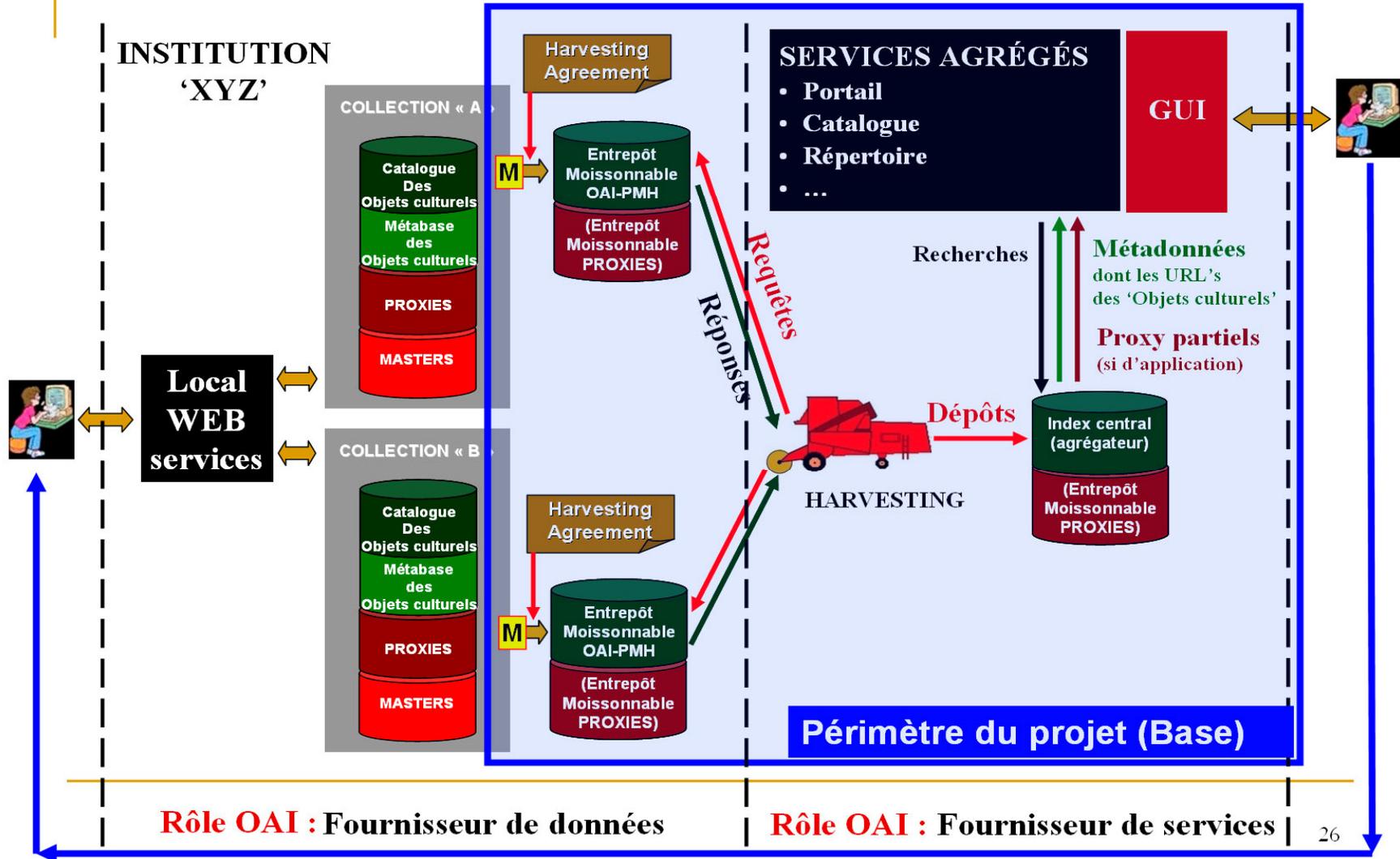
■ Le portail agrégateur des collections numérisées du patrimoine culturel ou la création d'une plate-forme interopérable & distribuée

Après plus de six mois consacrés, avec l'aide d'un consultant, à la rédaction du cahier des charges, le marché public de services pour la réalisation d'un portail et son entretien pendant une période d'expérimentation et de démonstration est lancé début 2010 et octroyé fin novembre 2010 par l'ETNIC.

Objectifs & périmètre du marché

- ☞ permettre la **recherche** et la **présentation** des collections numérisées du patrimoine culturel de la Communauté française
- ☞ assurer une **visibilité** et une **valorisation commune & transversale** des patrimoines numérisés des musées, des centres d'archives, des bibliothèques, des institutions audiovisuelles, ... de la Communauté française
- ☞ donner **accès** à ces patrimoines pour le grand public et les réseaux d'enseignement, en les accompagnant des ressources nécessaires à leur **compréhension** (« éditorialisation »)
- ☞ être « **l'agrégateur** » des patrimoines numérisés de la Communauté française vers des plates-formes européennes tels qu'Europeana ou Athena

Le PORTAIL d'EXPLOITATION AGRÉGÉE du 'Démonstrateur'



Des collaborations plurielles

Outre les très nombreuses rencontres avec les institutions (musées, archives, livres et bibliothèques et institutions audiovisuelles) et l'appui à leurs projets de numérisation, les modes de collaborations avec les autres services de la Communauté française et avec les institutions prennent les formes suivantes :

 participation aux **commissions d'avis et aux comités de pilotage et d'accompagnement** : Conseil et comité de pilotage des archives privées; Force opérationnelle du livre numérique; comité de pilotage du Portail des bibliothèques publiques; comité de pilotage d'AICIM;

 collaboration quotidienne avec la **Cinémathèque de la Communauté française**
La Délégation vient en soutien au projet de portail d'accès aux films documentaires développé avec le Centre du cinéma et de l'audiovisuel-CCA et la Médiathèque de la Communauté française.

Le SGAM, la Cinémathèque et la Délégation ont poursuivi leurs efforts pour organiser un guichet commun pour les institutions hors RTBF (essentiellement les télévisions locales) bénéficiant de la numérisation des œuvres audiovisuelles par la Sonuma

 collaboration avec **l'Observatoire des politiques culturelles**

Coopérations intra-belges et européennes

En Belgique

Les deux principales plateformes

📖 DC-BEL : groupe de concertation administration Communautés-Politique scientifique (en liaison avec le Groupe d'experts des Etats membres de l'UE sur la numérisation des patrimoines culturels).

📖 DC-BEL Platform: groupe de contact associant les administrations et des institutions participant à Europeana

📖 Les collaborations ont aussi été bilatérales en fonction des thèmes abordés. La Délégation a participé à des colloques ou séminaires organisés par la Politique scientifique et la Communauté flamande sur des aspects de la numérisation des patrimoines, notamment organisés dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

En Europe

- 📖 MSEG : Groupe d'experts des Etats membres de l'UE sur la numérisation des patrimoines culturels : la représentante de la Communauté française est Evelyne Lentzen.
- 📖 ERANET DC-NET (*Digital Cultural Heritage Network*) dont l'objectif est de promouvoir la coopération entre les *e-Infrastructures* - réseaux de la recherche et de l'éducation, systèmes de Grid, grands dépôts de données, supercalculateurs - et le monde du patrimoine culturel numérique (bibliothèques, archives, musées, etc).
- 📖 Europeana
- 📖 Arrow Plus
- 📖 Numeric et le programme qui lui succède

...